



PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES.

Bureau de l'Administration Générale
et de l'Utilité Publique

ELECTIONS DES CONSEILLERS REGIONAUX LES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Calcul du plafond de dépenses et du plafond du remboursement forfaitaire par liste de candidats

| Région | Population municipale | Montant du plafond de dépenses par liste de candidats Article L. 52-11 du code électoral <u>Ce plafond de dépenses vaut pour les deux tours de scrutin.</u> | Montant du plafond du remboursement forfaitaire des dépenses de campagne par liste de candidats Article L. 52-11-1 du code électoral |
|----------|-----------------------|---|---|
| Bretagne | 3 237 097 | 970 510 € | 460 993 € |